

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION

Assemblée générale ordinaire de Haute-Garonne Ingénierie-ATD le 12 novembre 2024

Séance du : 12 novembre 2024

Date de convocation : 17 octobre 2024

Membres en exercice : 715

Quorum : pas de quorum exigé

Présents ou représentés : 90

Absents ou excusés : 625

Seuil de la majorité absolue : 46

Pour : 90	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération 24.11.705

Objet : Approbation de la politique générale de l'agence

Le mardi 12 novembre 2024, à 10 h 00, s'est réunie à Diagona-Labège, l'assemblée générale ordinaire de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président du Conseil Départemental, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS : (73 membres)

COMMUNES : 52

ARBON, ARGUENOS, AUSSONNE, AUTERIVE, AUZAS, AUZEVILLE TOLOSANE, AYGUESVIVES, BELBERAUD, BOURG SAINT BERNARD, CABANIAL (LE), CADOURS, CAIGNAC, CARAMAN, CASTELGINEST, CASTELMAUROU, CLERMONT LE FORT, DONNEVILLE, FONSORBES, GARAC, GIBEL, GOYRANS, GRAZAC, GRENADE, JUZET D'IZAUT, LABASTIDETTE, LABEGE, LAGARDELLE S/LEZE, LAMASQUERE, LAPEYRERE, LAVALETTE, LAVELANET DE COMMINGES, LODES, LOUBENS LAURAGAIS, MARIIGNAC, MAUREMONT, MERENVIELLE, MONCAUP, MONTCLAR LAURAGAIS, MONTESQUIEU VOLVESTRE, NOGARET, PAULHAC, PINS JUSTARET, POUZE, RIEUX VOLVESTRE, SAINT CEZERT, SAINT JORY, SAINT JULIEN, SAINT LYS, SALHERM, SOUEICH, VARENNES, VILLEMATIER.

GROUPEMENTS DE COMMUNES : 11

COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU SICOVAL, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS, SIAS ESCALIU, SYNDICAT HERSAIN BOCAGE, SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE PAYS DE CADOURS, SM DEVELOPPEMENT SAINT BERTRAND DE COMMINGES, SM MUSEE FORUM DE L'AURIGNACIEN, SM ABBAYE DE BONNEFONT, SM REMISE EN NAVIGABILITE DU TARN, SM DES AGUDES, SM HAUTE GARONNE NUMERIQUE.

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX : 10

Canton de CASTELGINEST	M	DENOUVION Victor
Canton de PLAISANCE DU TOUCH	M	DEUILHE Serge
Canton de LEGUEVIN	M	LAFFONT Didier
Canton de CASTANET TOLOSAN	Mme	LUMEAU-PRECEPTIS Aude
Canton de TOULOUSE 11	Mme	MASELLA Lauriane
Canton de REVEL	Mme	SIORAT Florence
Canton de MURET	Mme	TOUZET Sophie
Canton d'AUTERIVE	Mme	VEZAT BARONIA Maryse
Canton d'AUTERIVE	M	VINCINI Sébastien
Canton de LEGUEVIN	Mme	VOLTO Véronique

REPRESENTES PAR POUVOIRS : (17 membres)

COMMUNES : 14

ARDIEGE, ARTIGUE, AUCAMVILLE, BOUSSAN, CUGNAUX, DAUX, ESPERCE, MONTCLAR DE COMMINGES, PIBRAC, ROQUEFORT SUR GARONNE, SAIGUEDE, SALLES ET PRATVIEL, SARREMEZAN, SAUX ET POMAREDE.

GROUPEMENTS DE COMMUNES : 1

COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES.

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX : 2

Canton de VILLEMUR SUR TARN	M	DUMOULIN Jean-Marc
Canton d'ESCALQUENS	Mme	POUMIROL Emilienne

EXCUSES : (625 membres)

COMMUNES : 517

AGASSAC, AIGNES, AIGREFEUILLE, ALAN, ALBIAC, AMBAX, ANAN, ANTICHAN DE FRONTIGNES, ANTIGNAC, ARBAS, ARGUT DESSOUS, ARLOS, ARNAUD GUILHEM, ASPET, ASPRET SARRAT, AULON, AURAGNE, AUREVILLE, AURIAC S/VENDINELLE, AURIBAIL, AURIGNAC, AURIN, AUSSEING, AUSSON, AUZIELLE, AVIGNONET LAURAGAIS, AZAS, BACHAS, BACHOS, BAGIRY, BAGNERES DE LUCHON, BALESTA, BALMA, BARBAZAN, BAREN, BAX, BAZIEGE, BAZUS, BEAUCHALOT, BEAUFORT, BEAUMONT S/LEZE, BEAUPUY, BEAUTEVILLE, BEAUVILLE, BEAUZELLE, BELBEZE DE LAURAGAIS, BELBEZE EN COMMINGES, BELESTA EN LAURAGAIS, BELLEGARDE SAINTE MARIE, BELLESSERRE, BENQUE, BENQUE DESSUS ET DESSOUS, BERAT, BESSIERES, BEZINS GARRAUX, BILLIERE, BINOS, BLAJAN, BOIS DE LA PIERRE, BOISSEDE, BONDIGOUX, BONREPOS RIQUET, BONREPOS S/AUSSONNELLE,

BORDES DE RIVIERE, BORN (LE), BOUDRAC, BOULOC, BOULOGNE S/GESSE, BOURG D'OUAIL, BOUSSENS, BOUTX, BOUZIN, BRAGAYRAC, BRAX, BRETX, BRIGNEMONT, BRUGUIERES, BURGALAYS, BURGAUD (LE), BUZET SUR TARN, CABANAC CAZAUX, CABANAC SEGUENVILLE, CALMONT, CAMBERNARD, CAMBIAC, CANENS, CAPENS, CARAGOUDES, CARBONNE, CARDEILHAC, CASSAGNABERE TOURNAS, CASSAGNE, CASTAGNAC, CASTAGNEDE, CASTANET TOLOSAN, CASTELBIAGUE, CASTELGAILLARD, CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, CASTELNAU PICAMPEAU, CASTERA, CASTERA VIGNOLES, CASTIES LABRANDE, CASTILLON DE LARBOUST, CASTILLON SAINT-MARTORY, CATHERVIELLE, CAUBIAC, CAUBOUS, CAUJAC, CAZAC, CAZARIL LASPENES, CAZARIL TAMBOURES, CAZAUNOUS, CAZAUX LAYRISSE, CAZEAUX DE LARBOUST, CAZENEUVE MONTAUT, CAZERES, CEPET, CESSALES, CHARLAS, CHAUM, CHEIN DESSUS, CIADOUX, CIER DE LUCHON, CIER DE RIVIERE, CIERP GAUD, CINTEGABELLE, CIRES, CLARAC, COLOMIERS, CORNEBARRIEU, CORRON SAC, COUEILLES, COULADERE, COURET, COX, CUGURON, CUING (LE), DAUX, DEYME, DREMIL LAFAGE, DRUDAS, EAUNES, EMPEAUX, ENCAUSSE LES THERMES, EOUX, ESCALQUENS, ESCANE CRABE, ESCOULIS, ESPARRON, ESTADENS, ESTANCARBON, ESTENOS, EUP, FABAS, FAGET (LE), FALGA (LE), FAUGA (LE), FENOUILLET, FIGAROL, FLOURENS, FOLCARDE, FONBEAUZARD, FONTENILLES, FORGUES, FOS, FOUGARON, FOURQUEVAUX, FOUSSERET (LE), FRANCARVILLE, FRANCAZAL, FRANCON, FRANQUEVIELLE, FRECHET (LE), FRONSAC, FRONTIGNAN DE COMMINGES, FRONTIGNAN SAVES, FRONTON, FROUZINS, FUSTIGNAC, GAGNAC S/ GARONNE, GAILLAC TOULZA, GALIE, GANTIES, GARDOUCH, GARGAS, GARIDECH, GARIN, GAURE, GEMIL, GENOS, GENSAC DE BOULOGNE, GENSAC SUR GARONNE, GOUAUX DE LARBOUST, GOUDIX, GOURDAN POLIGNAN, GOUTEVERNISSE, GOUZENS, GRAGNAGUE, GRATENS, GRATENTOUR, GREPIAC, GRES (LE), GURAN, HERRAN, HIS, HUOS, ISLE EN DODON, ISSUS, IZAUT DE L'HOTEL, JURVIELLE, JUZES, JUZET DE LUCHON, LABARTHE INARD, LABARTHE RIVIERE, LABATHE S/LEZE, LABASTIDE BEAUVOIR, LABASTIDE CLERMONT, LABASTIDE PAUMES, LABASTIDE ST SERVIN, LABROQUERE, LABRUYERE DORSA, LACAUGNE, LACROIX FALGARDE, LAFITTE TOUPIERE, LAFITTE VIGORDANE, LAGARDE, LAGRACE DIEU, LAGRAULET ST NICOLAS, LAHAGE, LAHITERE, LALOURET LAFFITEAU, LANDORTHE, LANTA, LAPEYROUSE FOSSAT, LARCAN, LAREOLE, LARRA, LARROQUE, LASSERRE PRADERE, LATOUE, LATOUR, LATRAPE, LAUNAC, LAUNAGUET, LAUTIGNAC, LAUZERVILLE, LAVERNOSE LACASSE, LAYRAC S/TARN, LECUSSAN, LEGE, LEGUEVIN, LESCUNS, LESPINASSE, LESPITEAU, LESPUGUE, LESTELLE DE ST MARTORY, LEVIGNAC/SAVE, LHERM, LIEUX, LILHAC, LONGAGES, LOUDET, LOURDE, LUSCAN, LUSSAN ADEILHAC, LUX, MAGDELEINE S/TARN, MAILHOLAS, MALVEZIE, MANCIOUX, MANE, MARIGNAC LASCLARES, MARIGNAC LASPEYRES, MARLIAC, MARQUEFAVE, MARSOULAS, MARTISSERRE, MARTRES DE RIVIERE, MARTRES TOLOSANE, MASCARVILLE, MASSABRAC, MAURAN, MAURENS, MAURESSAC, MAUREVILLE, MAUVAISIN, MAUVEZIN DE L'ISLE, MAUZAC, MAYREGNE, MAZERES S/SALAT, MELLES, MENVILLE, MERVILLA, MERVILLE, MILHAS, MIRAMBEAU, MIRAMONT DE COMMINGES, MIREMONT, MIREPOIX S/TARN, MOLAS, MONDAVEZAN, MONDILHAN, MONDONVILLE, MONDOUZIL, MONES, MONESTROL, MONS, MONT DE GALIE, MONTAIGUT S/SAVE, MONTASTRUC DE SALIES, MONTASTRUC LA CONSEILLERE, MONTASTRUC SAVES, MONTAUBAN DE LUCHON, MONTAUT, MONTBERAUD, MONTBERNARD, MONTBERON, MONTBRUN BOCAGE, MONTBRUN LAURAGAIS, MONTEGUT BOURJAC, MONTEGUT LAURAGAIS, MONTESPAN, MONTESQUIEU GUITTAUT, MONTESQUIEU LAURAGAIS, MONTGAILLARD DE SALIES, MONTGAILLARD LAURAGAIS, MONTGAILLARD S/SAVE, MONTGAZIN, MONTGEARD, MONTGISCARD, MONTGRAS, MONTJOIRE, MONTLAUR, MONTMAURIN, MONTTOULIEU ST BERNARD, MONTTOUSSIN, MONTPILOT, MONTRABE, MONTREJEAU, MON TSAUNES, MOURVILLES BASSES, MOURVILLES HAUTES, MOUSTAJON, MURET, NAILLOUX, NENIGAN, NIZAN GESSE, NOE, NOUEILLES,

ODARS, ONDES, OO, ORE, PALAMINY, PAYSSOUS, PECHABOU, PECHBONNIEU, PECHBUSQUE, PELLEPORT, PEGUILHAN, PEYRISSAS, PEYROUZET, PEYSSIES, PIN MURELET, PIN BALMA, PINSAGUEL, PLAGNE, PLAGNOLE, PLAISANCE DU TOUCH, PLAN (LE), POINTIS DE RIVIERE, POINTIS INARD, POLASTRON, POMPERTUZAT, PONLAT TAILLEBOURG, PORTET D'ASPET, PORTET DE LUCHON, PORTET S/GARONNE, POUBEAU, POUCHARRAMET, POUY DE TOUGES, PRESERVILLE, PROUPIARY, PRUNET, PUYDANIEL, PUYMAURIN, PUYSSÉGUR, QUINT, RAMONVILLE ST/AGNE, RAZECUEILLE, REBIGUE, REGADES, RENNEVILLE, REVEL, RIEUCAZE, RIEUMAJOU, RIEUMES, RIOLAS, ROQUES S/GARONNE, ROQUESERIERE, ROQUETTES, ROUEDE, ROUFFIAC TOLOSAN, ROUMENS, SABONNERES, SACCOURVIELLE, SAINT ALBAN, SAINT ANDRE, SAINT ARAILLE, SAINT AVENTIN, SAINT BEAT/LEZ, SAINT BERTRAND DE COMMINGES, SAINT CHRISTAUD, SAINT CLAR DE RIVIERE, SAINT ELIX LE CHATEAU, SAINT ELIX SEGLAN, SAINT FELIX DE LAURAGAIS, SAINT FERREOL DE COMMINGES, SAINT FRAJOU, SAINT GAUDENS, SAINT GENIES BELLEVUE, SAINT GERMIER, SAINT HILAIRE, SAINT IGNAN, SAINT JEAN, SAINT JEAN L'HERM, SAINT JULIA, SAINT LARY BOUJEAN, SAINT LAURENT, SAINT LEON, SAINT LOUP CAMMAS, SAINT LOUP EN COMMINGES, SAINT MAMET, SAINT MARCEL PAULEL, SAINT MARCET, SAINT MARTORY, SAINT MEDARD, SAINT MICHEL, SAINT PAUL D'OUAIL, SAINT PAUL S/SAVE, SAINT PE D'ARDET, SAINT PE DELBOSC, SAINT PIERRE, SAINT PIERRE DE LAGES, SAINT PLANCARD, SAINT ROME, SAINT RUSTICE, SAINT SAUVEUR, SAINT SULPICE S/LEZE, SAINT THOMAS, SAINT VINCENT, SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, SAINTE FOY DE PEYROLIERES, SAINTE LIVRADE, SAJAS, SALEICH, SALIES DU SALAT, SALLES ET PRATVIEL, SALLES S/GARONNE, SALVETAT LAURAGAIS (LA), SALVETAT ST GILLES (LA), SAMAN, SAMOILLAN, SANA, SARRECAVE, SAUBENS, SAUSSENS, SAUVETERRE DE CGES, SAVARTHES, SAVERES, SEDEILHAC, SEGREVILLE, SEILH, SEILHAN, SENARENS, SENGOUAGNET, SEPX, SEYRE, SEYSSES, SIGNAC, SODE, TARABEL, TERREBASSE, THIL, TOUILLE, TOURNEFEUILLE, TOURREILLES (LES), TOUTENS, TREBONS DE LUCHON, TREBONS SUR LA GRASSE, URAU, UNION (L), VACQUIERS, VALCABRERE, VALENTINE, VALLEGUE, VALLESVILLES, VAUDREUILLE, VAUX, VENDINE, VENERQUE, VERFEIL, VERNET (LE), VIEILLE TOULOUSE, VIEILLEVIGNE, VIGNAUX, VIGOULET AUZIL, VILLARIES, VILLATE, VILLAUDRIC, VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, VILLEMUR S/TARN, VILLENEUVE DE RIVIERE, VILLENEUVE LECUSSAN, VILLENEUVE LES BOULOC, VILLENEUVE TOLOSANE, VILLENNOUVELLE.

GROUPEMENTS DE COMMUNES : 66

COMMUNAUTE AGGLOMERATION LE MURETAIN AGGLO, COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE BELLEVUE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU, COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND OUEST TOULOUSAIN, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE, COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AÏGO, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU LAURAGAIS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN AUTERIVAIN HAUT GARONNAIS, COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE, COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES, COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT, SIVU ECOLE DE MUSIQUE, INSTITUTION DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE, SICASMIR, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU JOB, SYNDICAT MIXTE POUR ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DANS LA REGION OCCITANIE (SMAG MANEO), SIGEP LE SOULEDRE, SIVOM DE LA BURE, SIVOM DES PLAINES ET COTEAUX DU VOLVESTRE, SIVOM DES 5 CLOCHERS, SIVOM DU HAUT COMMINGES, SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, SIVOM DE LA VALLEE DE LA SAVE, SYNDICAT DES COTEAUX, SIVOM DU CANTON DE MONTESQUIEU VOLVESTRE, SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES GRAVIERES GARONNAISES, SIVU POUR ECOLE DE SAUVETERRE BRUNCAN, SYNDICAT DES ECOLES DES TROIS VALLEES, SYNDICAT

MIXTE DE GESTION ET DE VALORISATION DE ICPE DE VILLENEUVE LES BOULOC, SYNDICAT DES EAUX DE LA BAROUSSE ET DU COMMINGES, SYNDICAT DE COMMUNES DES VALLEES DE L'ARBAS ET DU BAS SALAT, SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE DE LA HAUTE GARONNE (SDEHG), SIVOM DE SAINT GAUDENS MONTREJEAU ASPET MAGNOAC, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLEES DU GIROU, DE L'HERS, DE LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS, SYNDICAT MIXTE POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DE DREMIL LAFAGE, SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS, SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE (SPEHA), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (SIPOM de REVEL), SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE VILLEMUR S/TARN (SIEVT), SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU TARN ET DU GIROU, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CINTEGABELLE (SIASC), SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES CANTONS CENTRE ET NORD DE TOULOUSE, SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD TOULOUSAIN, POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS LAURAGAIS, POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS TOLOSAN, POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS SUD TOULOUSAIN, POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS COMMINGES PYRENEES, SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE (SMEAG), RESEAU 31, SYNDICAT MIXTE DECOSET, SYNDICAT MIXTE EUROCENTRE, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN MILIEU RURAL (SIASCAR), SYNDICAT MIXTE DU MUSEE ET JARDINS DU CANAL DU MIDI, SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE BRETX, MENVILLE ET SAINT PAUL S/SAVE, SIVOM DES ECOLES LE FAGET, LOUBENS, FRANCARVILLE, SYNDICAT MIXTE SMIVAL, SYNDICAT DU RIEUTAREL, SM HAUTE GARONNE MONTAGNE, SYNDICAT MIXTE SMGALT, SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT, SIVU DU COLLEGE GEORGES BRASSENS, SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE BOUCONNE, SISTOM DES PYRENEES.

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX : 42

Canton d'ESCALQUENS	M	ARSEGUEL Patrice
Canton de BAGNERES DE LUCHON	Mme	ARTIGUES Roselyne
Canton de CASTANET TOLOSAN	M	BAGNERIS Bernard
Canton de VILLEMUR SUR TARN	Mme	BARRIERE Karine
Canton de CAZERES / GNE	Mme	BAYLAC Sandrine
Canton de BLAGNAC	M	BOUREAU Pascal
Canton de MURET	M	BOUTELOUP Jérôme
Canton de TOULOUSE 3	Mme	BOYER Anne
Canton de TOULOUSE 2	Mme	COURADE Christine
Canton de TOURNEFEUILLE	Mme	CROQUETTE Martine
Canton de PECHBONNIEU	M	CUJIVES Didier
Canton de TOULOUSE 7	Mme	DEGERS Laurence
Canton de TOULOUSE 10	M	DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
Canton de SAINT GAUDENS	M.	DUCLOS Jean-Yves
Canton de TOULOUSE 6	Mme	EL KOUACHERI Zohra
Canton de TOULOUSE 2	M	FABRE Jean-Michel
Canton de TOULOUSE 8	Mme	FARCY Marie-Claude
Canton de TOULOUSE 5	M	FELLAH Morad
Canton de CASTELGINEST	Mme	FLOUREUSSES Sandrine
Canton de TOURNEFEUILLE	M	FOUCHIER Dominique
Canton de TOULOUSE 3	M	GABRIELI Alain
Canton de PECHBONNIEU	Mme	GEIL-GOMEZ Sabine
Canton de TOULOUSE 8	M	GIBERT Vincent
Canton de TOULOUSE 4	Mme	GOFFRE-PEDROSA Inès

Canton de CAZERES / GNE	M	GOJARD Loïc
Canton de TOULOUSE 1	Mme	HARDY Isabelle
Canton de REVEL	M	HEBRARD Gilbert
Canton de TOULOUSE 9	Mme	HONVAULT Caroline
Canton de TOULOUSE 1	M	KLOTZ Julien
Canton de TOULOUSE 10	Mme	LAMANT Sophie
Canton de SAINT GAUDENS	Mme	LAURENTIES Céline
Canton de PLAISANCE DU TOUCH	Mme	LECLERC Marie-Claude
Canton de TOULOUSE 6	M	LLORCA Jean-Louis
Canton de TOULOUSE 11	M	LUBAC Christophe
Canton de BLAGNAC	Mme	MALRIC Line
Canton de TOULOUSE 9	M	PÈRE Marc
Canton de BAGNERES DE LUCHON	M	RIVAL Patrice
Canton de TOULOUSE 5	Mme	SAINT-AUBIN Anaïs
Canton de TOULOUSE 7	M	SIMION Arnaud
Canton de PORTET / GARONNE	M	SUAUD Thierry
Canton de TOULOUSE 4	M	TARAVELA Aurélien
Canton de PORTET / GARONNE	Mme	VIEU Annie

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de l'agence, Monsieur le PRESIDENT invite l'Assemblée générale à se prononcer sur la politique générale de l'agence.

La politique générale de l'agence est déterminée par le suivi des recommandations de la CRC, dont la construction du projet d'établissement.
Elle comporte également le programme de formation des élus élaboré pour l'année 2025.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CRC

Le rapport relatif à l'état d'avancement des 7 recommandations et des observations émises a été remis à la CRC le 8 octobre 2024.

Ce même document a été présenté au Conseil d'administration du 19 septembre 2024.

➤ Focus sur le projet d'établissement

- **Publication d'un avis de consultation le 26 février 2024** afin d'exécuter le choix du Conseil d'administration de doter l'agence d'un nouveau projet d'établissement et de confier à un prestataire une mission d'assistance à son élaboration, sous forme de marché adapté.
- **12 offres** ont été **déposées** dans les délais : **toutes les propositions de prix remises par les candidats**, y compris la moins-disante, **se sont révélées supérieures aux crédits budgétaires alloués** (40 000 €, montant égal à l'évaluation de l'enveloppe budgétaire nécessaire, issue du sourcing réalisé) et étaient inacceptables selon les dispositions de l'article L.2152-3 du code de la commande publique.
- Par une décision du 2 juillet **le pouvoir adjudicateur a déclaré cette procédure sans suite.**
- **Le conseil d'administration lors de la séance du 19 septembre 2024 a décidé de relancer une nouvelle consultation en 2025 en réduisant la mission demandée au prestataire à la seule élaboration du projet d'établissement**, les autres missions (diagnostic, rédaction, élaboration d'un programme d'actions et d'un calendrier d'exécution, présentation aux instances délibérantes) étant prises en charge par l'agence directement.

- Il a validé la méthodologie suivante pour l'établissement du diagnostic :
 - **Phase 1 : Large consultation** (questionnaire en ligne) auprès tous les adhérents et de l'ensemble des agents de HGI-ATD : **évaluation des services rendus aux adhérents depuis 2020 et enquête sur les besoins d'adaptation de l'offre de services.**
 - **Phase 2 : Approfondissement** à partir des résultats de l'enquête : organisation de **réunions participatives par service** et/ou Direction adjointe, d'**entretiens individuels avec les élus** sur demande ou le cas échéant afin d'approfondir les réponses au questionnaire
 - **Phase 3 : Rédaction et partage du diagnostic** : rédaction d'une synthèse à partir de l'enquête (analyse globale et par échantillonnage), des entretiens avec les élus et des réunions participatives avec les agents. Présentation du diagnostic en Conseil d'administration.
 - L'élaboration du diagnostic est pilotée par un **Comité de pilotage**, composé de :
 - **Mme VEZAT-BARONIA, M. BERGIA** Vice-Présidents de HGI-ATD et **Mme LUMEAU PRECEPTIS** membre du conseil d'administration,
 - **L'équipe de direction de l'agence, Eric MARQUIE** chef de projet interne à HGI-ATD chargé d'animer la démarche,
 - **Frédéric DRINAL**, personne qualifiée choisie par le Président de HGI-ATD.

➤ **Les autres recommandations et observations de la CRC**

- **Les règlements d'intervention de l'agence**
 - Compris dans l'axe 1 du projet d'établissement,
 - Réflexion à mener sur :
 - La refonte du Règlement général relatif aux modalités d'intervention et de réalisation des prestations de conseil et d'assistance au profit des adhérents,
 - L'élaboration de règlements d'intervention spécifiques à chaque service,
 - La mise en œuvre de conventions de prestations, de charte d'utilisation,
 - La rédaction du Règlement particulier applicable à la formation des élus (obligation pour les organismes agréés).
- **Le bilan des prestations de HGI-ATD pour le compte du département**
 - Bilan 2022 intégré dans le bilan d'activité 2022 de HGI-ATD,
 - Bilan 2023 présenté lors du conseil d'administration du 16 mai 2024 et à l'AG 2024,
 - Réflexion en cours sur la mise en œuvre d'une procédure de saisine.
- **L'évaluation des prestations auprès des adhérents**
 - Fait partie de l'axe 1 du projet d'établissement : enquête,
 - Lors de la séance du 19 septembre 2024, sur proposition du président, les membres du conseil d'administration ont demandé à la direction de HGI-ATD d'étudier la mise en œuvre de modalités d'évaluation régulière en lien avec une dématérialisation des réponses apportées aux adhérents.
- **Les problématiques RH**
 - Mise à disposition des agents : mise en œuvre d'un document de suivi des agents ne pouvant entrer dans la convention de MAD de par leur statut de non titulaire et information du conseil d'administration sur ces effectifs,
 - Etude avec les RH du CD31 sur la mise en œuvre d'une convention de service, à l'appui d'échanges avec des ATD qui utilisent cette procédure (Aude, Aveyron, Cher, Hérault notamment),
 - Cadrage du recours aux contractuels : recrutement sur postes permanents, 1 seul ATA.

- **Le respect du principe de sincérité budgétaire**
 - Amélioration de :
 - L'exécution du budget 2023 : dépenses de fonctionnement à 67 % versus 56 %, dépenses d'investissement 62 % versus 43 %,
 - La sincérité budgétaire du BP 2024 grâce à des excédents N-1 en forte diminution, et des projets coûteux, ce qui a permis d'atteindre l'équilibre sans « surgonfler » les prévisions budgétaires.
- **L'autonomie de l'agence**
 - La modification des statuts adoptée lors de l'AG extraordinaire du 28 novembre 2023 a accru les pouvoirs du Conseil d'administration, étendu les délégations du Président aux Vice-Présidents, modifié les modalités des pouvoirs afin de favoriser la participation des administrateurs.
- **La Maison des Territoires**
 - L'objectif d'un lieu d'échanges à disposition des élus haut-garonnais n'ayant pas été atteint, le Conseil départemental, titulaire du bail, a décidé d'y mettre fin avant l'échéance prévue en 2028.

LE PLAN FORMATION DES ELUS 2025 : ACCOMPAGNER LES ELUS SUR LA DERNIERE ANNEE DE MANDAT

Un programme construit autour de 4 axes de formation, totalisant 54 stages, dont 20 nouvelles formations.

Il prévoit :

- 32 thématiques, dont 20 nouvelles (PF renouvelé à 63 %),
- 54 dates de formation,
- 8 thématiques proposées en formations intra.

Par ailleurs, en tant qu'organisme de formation agréé, l'agence doit appliquer le Répertoire national des formations liées à l'exercice du mandat d'élu local, défini par un arrêté du 13 avril 2023. C'est pourquoi les 32 thématiques du programme 2024 sont classées en 5 cycles de formation :

- Fondamentaux du mandat (4 thématiques, 9 sessions),
- Développement et aménagement du territoire/Transition écologique (13 thématiques, 16 sessions),
- Finances/Fiscalité/Budget/Comptabilité (5 thématiques, 8 sessions),
- Politiques publiques et actions locales (5 thématiques, 9 sessions),
- Communication (5 thématiques, 12 sessions).

➤ **Les nouvelles thématiques**

Axe 1 : Préparer les échéances électorales de 2026

- La préparation et le déroulement des élections municipales et intercommunales
- Les obligations réglementaires en matière de communication budgétaire
- Les règles de la communication en période pré-électorale
- Concevoir et communiquer sur son bilan de mandat
- Réussir ses prises de parole en public

Axe 2 : Intégrer la bifurcation écologique aux politiques locales

- L'adaptation des territoires au dérèglement climatique : reporté en 2026, le CEREMA souhaite terminer son diagnostic de territoire engagé avec le CD pour être opérationnel sur cette formation
- Agrivoltaïsme : quels rôles pour les élus locaux ?
- La rénovation énergétique des bâtiments publics

- Vers une agriculture et une alimentation durables sur son territoire : comment agir en tant qu' élu ?

Axe 3 : Développer son territoire par la mise en œuvre de nouveaux projets

- Réussir la mise en œuvre de son projet d'aménagement et de développement territorial
- Exploiter les données de son territoire avec GEOCLIP
- Les marchés de plein vent, un levier pour mieux consommer sur son territoire
- Financements européens : quelles opportunités pour les collectivités ?
- Evaluer les prestations à la population
- La bibliothèque au cœur de son territoire : repenser son service de lecture publique
- Développer une offre sport-santé sur son territoire
- Comment passer à une société plus inclusive ? Comment favoriser l'inclusion au niveau local ?
- L'intelligence artificielle au service des territoires
- Booster sa communication avec l'intelligence artificielle

Axe 4 : Appréhender les obligations réglementaires applicables à la gestion locale

- Le transfert de compétences du PLU à l'intercommunalité
- Accessibilité numérique : quels enjeux pour les collectivités ?

➤ **Les thématiques reconduites**

Axe 2 : Intégrer la bifurcation écologique aux politiques locales

- Repenser la cour d'école : un potentiel de renaturation et de bien être des usagers
- L'urbanisation de sa commune dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement
- Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : vectrice des transitions sociales et écologiques sur les territoires

Axe 3 : Développer son territoire par la mise en œuvre de nouveaux projets

- Le Plan Local d'Urbanisme communal ou Intercommunal (PLU ou PLUi)
- L'analyse financière : un outil de diagnostic et d'aide à la décision
- Renouveler son Projet Educatif de Territoire (PEdT) : harmonisation des dispositifs éducatifs et sociaux

Axe 4 : Appréhender les obligations réglementaires applicables à la gestion locale

- Construire et rédiger un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD et cybersécurité
- Les autorisations de construire : la conformité des travaux
- Les autorisations de construire : le contentieux
- Les dispositifs de la loi de finances 2025 décryptées
- La préparation et le montage du budget de la collectivité

➤ **Les thématiques de formations intra**

- La fresque du climat
- Le SCoT
- La lutte contre l'artificialisation des sols dans le cadre d'une procédure de révision du PLU
- Financer les équipements publics par l'urbanisme
- Droits de préemption et lotissement
- Les autorisations de construire : l'instruction
- Comment créer et faire vivre un tiers-lieu ?
- Partage de rôles entre élus et agents : comment passer sereinement et efficacement du projet politique au projet d'administration ?

L'organisation des sessions est toujours assurée sur l'ensemble du territoire départemental.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée générale présents ou représentés, décident à l'unanimité :

- D'approuver la politique générale de l'agence ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI